



PETITION REGULATION ACCES SERVICE DES URGENCES CH DAX

La décision de régulation de l'accès des Urgences du Centre Hospitalier de Dax, de 20 heures à 8 heures, prise dans la précipitation et sans réelle concertation avec l'ensemble des acteurs de la santé du Département n'aura pour conséquence qu'un engorgement du service des Urgences avant l'heure de fermeture et dès la réouverture.

Une telle décision sans évaluation des conséquences pour les personnels creusant un peu plus la fracture sociale pour les usagers nous interroge.

Quelles situations ont entraîné la décision de la régulation de l'accès aux Urgences de Dax :

- les nombreuses fermetures de lits de ces derniers mois et notamment durant l'été,
- le manque structurel de personnel médical et paramédical,
- la fermeture complète de lit d'hospitalisation,
- les organisations de travail en 12 heures,
- l'épuisement des personnels qui ont été contraints de déplacer leurs congés ou qui ont été rappelés sur leur jour de repos.

Mais quelle sera la solution dans un mois, six mois, un an. Les personnels auront donc quelques jours pour souffler.... Cependant c'est le manque de lits en aval qui amplifie le phénomène de saturation aux urgences.

Alors que notre pays traverse, encore aujourd'hui, une crise sanitaire sans précédent et qu'il est pris en otage dans une crise économique qui plonge de nombreux citoyens dans la plus grande précarité, cette annonce pour les Landaises et les Landais doit toutes et tous nous interroger.

Depuis des années, l'Hôpital Public est en danger. Les gouvernements successifs ont mené des politiques d'austérité qui ont pour conséquences, aujourd'hui, l'épuisement de nos collègues. Une pénurie de personnels médical et non médical importante marque profondément le mal-être de la communauté hospitalière. **Tout est une question de choix et de volonté politique.**

L'intersyndicale CGT – CFDT – FO du CH de Dax appelle les usagers à signer cette pétition pour exiger :

Au niveau local :

- Des créations d'emplois statutaires tout corps de métiers confondus indispensables au bon fonctionnement des Urgences
- L'embauche immédiate de personnel pour répondre aux besoins de l'établissement et redonner des perspectives aux professionnels. Iles de santé
- Des lits d'aval en nombre suffisant pour assurer une hospitalisation immédiate dès la décision médicale prise
- Le renforcement des effectifs de nuit
- La fin de toutes les fermetures de lits
- Une gestion plus rigoureuse des plannings, respectueuse de la vie personnelle des agent.e.s
- L'amélioration immédiate des conditions de travail (aspects matériels, organisationnels et psychosociaux)
- Le remplacement des arrêts maladie de courtes et longues durées
- La mise en place d'un pool de remplacement à la hauteur des besoins et dans tous les grades où les besoins se font sentir
- Le respect des décisions de départ en formation (jour de formation annulée pour raison de service par exemple)

Au niveau national :

- Le dégel immédiat de la valeur du point d'indice couvrant la totalité de l'inflation et l'augmentation des salaires pour l'ensemble des agent.e.s
- L'abrogation du jour de carence
- L'augmentation du nombre de places en IFSI, IFAS
- Intégration et extension des primes dans le traitement de base
- Ouverture des négociations pour de nouvelles grilles indiciaires pour les personnels administratifs, techniques, ouvriers, socio-éducatifs, etc.
- Reconnaissance de l'expérience antérieure à l'entrée dans la FPH, quels que soient la catégorie socio-professionnelle et le statut antérieur du salarié
- Reconnaissance de l'expérience antérieure à l'entrée dans la FPH, quels que soient la catégorie socio-professionnelle